



Délégation pilotée par
Pierre BICHE et
Richard MARTY



Conseil de développement de Nantes métropole

Projet de territoire
à l'horizon 2030

Enjeux du développement durable Questions citoyennes pour une approche pragmatique

Depuis plus d'un quart de siècle, le concept de développement durable a pénétré l'ensemble des sphères de la vie publique. Et pourtant, il faut rappeler sans cesse ce qui a fondé l'idée de base, à savoir un triple défi pour l'humanité : celui des déséquilibres économiques, celui des disparités sociales et enfin celui de la dégradation de l'environnement. L'expression est aujourd'hui tellement intégrée dans le vocabulaire courant qu'elle en perd parfois le sens de son objectif premier : préparer l'avenir des générations futures en tenant compte des limites d'une planète déjà largement sollicitée en termes de ressources naturelles et de capacité à répondre aux besoins de ses 7 milliards d'habitants.

Il a été beaucoup dit et écrit sur le sujet et le Conseil de développement n'a pas vocation à élaborer un "énième" traité sur le développement durable, ni à prendre une posture militante.

L'objet est bien d'abord de porter un regard citoyen sur ces questions et d'apporter à la Communauté urbaine un ensemble de propositions qui soient de nature à aider les élus à mettre en œuvre démocratiquement les mesures adaptées à la situation. C'est la mission que le

Conseil a assumé dans le cadre de l'élaboration de l'Agenda 21, c'est celle qu'il doit remplir aujourd'hui dans l'accompagnement du Plan Climat de Nantes métropole.

Conformément à cette mission et à sa tradition, le Conseil peut exprimer des approches variées sans chercher à définir une position unique ou alignée sur les échos médiatiques du moment et surtout en cherchant à dépasser les conflits stériles.

La communauté urbaine élabore aujourd'hui un Plan Climat pour la mise en œuvre duquel elle a souhaité une large association des habitants. Elle a souhaité que le Conseil de développement prenne sa part dans cette démarche et apporte son concours, notamment en alimentant les "Rendez-vous annuels du Plan Climat" dont la première édition se tiendra en 2011.

C'est dans cet esprit de coopération que le Conseil veut apporter sa contribution, en participant à l'élaboration d'un questionnaire le plus pointu possible. Si les bonnes questions sont posées, loin des slogans ou des anathèmes, les élus, en charge de l'action publique, seront mieux en mesure de faire partager des réponses et des décisions dont certaines pourraient se révéler contraignantes.

Quelques fondamentaux du débat



Développement durable, changement climatique, sauvegarde de l'environnement, bilan carbone... autant d'expressions qui alimentent largement le débat public, sans toujours le rendre clair et surtout sans fournir aux citoyens l'ensemble des clés de compréhension. Beaucoup de questions de fond subsistent,

sans être tranchées, beaucoup d'approximations deviennent parfois des évidences, de fausses bonnes idées peuvent apparaître et l'habitant éprouve le plus souvent une grande difficulté à s'y retrouver.

Il y a une nécessité de définir des lignes directrices.

Changement total de paradigme ou mesures d'adaptation ?

Le débat est souvent tranché dans les discours, de plus en plus radicaux, mais les actions engagées affichent des options plus souples, traduisant l'idée sous-jacente que les "choses pourraient continuer comme avant, pourvu qu'on se montre prudent et raisonnable...". L'urgence est souvent affichée, la modestie souvent pratiquée.

Le lyrisme du discours public permet les affirmations péremptoires du type "il faut changer notre modèle de développement". Chacun comprend bien que le modèle actuel a du mal à rassurer sur sa viabilité à moyen et long terme mais un nouveau modèle a des difficultés à se dessiner clairement, et pour le citoyen de base, le flou est quasi total. Dès lors, la rhétorique est en marche et l'adjectif durable, ou le préfixe éco, sont accolés à tous les substantifs de la langue française. Cela ne suffit pas à constituer un nouveau modèle de développement et cela ne trace surtout aucune perspective.

Cette affirmation, selon laquelle il faut changer totalement de paradigme, se heurte à un obstacle de taille qui n'est pas fait

que de résistance au changement mais bien davantage d'incompréhension de la complexité des enjeux.

Il y a un enjeu démocratique qui n'est pas suffisamment approfondi. La multiplication des publications, des émissions de télévisions, des débats est encore trop souvent axée sur l'appel à l'émotion. Dès lors, s'y confrontent les positions extrêmes et le souci de la pédagogie s'efface au profit de l'approximation et du sensationnel. Quand toutefois la pédagogie subsiste, elle est souvent infantilisante et donc contreproductive.

Par ailleurs, les politiques publiques de développement durable, telles qu'elles sont conduites n'offrent pas nécessairement une grande nouveauté. La SNDD, Stratégie Nationale de Développement Durable, résultat du Grenelle de l'environnement, affiche des objectifs nobles dont certains sont forts mais qui font déjà, pour d'autres, l'objet de politiques publiques depuis un certain temps. La SNDD affiche ainsi neuf grands défis avec des objectifs quantifiés.

Il est important de les avoir en mémoire pour organiser la réflexion.

Le changement climatique et les énergies

RAPPEL DES OBJECTIFS DE LA SNDD

- ▶ **Objectif européen de 20 % de réduction des émissions de gaz à effet de serre en 2020 par rapport à 1990. Pour la France, les secteurs couverts par le système communautaire d'échange des quotas d'émission (SCEQE énergie, métallurgie cimenterie, papeterie, chimie...) participeront à l'effort européen de réduction des émissions de 21 % entre 2005 et 2020 et les émissions des secteurs hors SCEQE (notamment agriculture, bâtiment, transports) seront réduites de 14 %**
- ▶ **Porter à 23 % en 2020 en France la part des énergies renouvelables dans la consommation énergétique finale**
- ▶ **Dans les départements d'outre-mer, atteindre, en 2020, 50 % d'énergies renouvelables et parvenir à l'autonomie énergétique totale en 2030.**

Le transport et la mobilité durables

- ▶ D'ici 2015, augmenter de 25 % la part du fret non routier et non aérien
- ▶ D'ici 2015, doubler la part du fret non routier à destination ou en provenance des ports
- ▶ D'ici 2020, utiliser 10 % de biocarburants dans la consommation d'essence et de gazole
- ▶ D'ici 2020, ramener à 95 g de CO₂/km les émissions moyennes des véhicules neufs
- ▶ D'ici 2020 atteindre 10 % d'énergie renouvelable dans les transports

La consommation et la production durables

- ▶ D'ici 2012, doubler les volumes de vente de produits disposant d'un écolabel (NF environnement ou écolabel européen)
- ▶ Réduire, d'ici 2013, la production d'ordures ménagères et assimilées de 7 % par habitant pendant les cinq prochaines années, soit 25 kg par habitant
- ▶ Recycler, d'ici 2012, 35 % des déchets ménagers et assimilés et 45 % en 2015
- ▶ Recycler, d'ici 2012, 75 % des emballages ménagers contre 60 % en 2006
- ▶ Recycler, d'ici 2012, 75 % des déchets des entreprises, hors BTP et agriculture, contre 68 % en 2004
- ▶ Cultiver en agriculture biologique 6 % de la surface agricole utile (SAU) en 2012 et 20 % en 2020
- ▶ Atteindre, en 2012, 20 % de produits biologiques dans la restauration collective publique
- ▶ Avoir 50 % des exploitations agricoles engagées dans une démarche de certification environnementale en 2012 et 30 % d'exploitations à faible dépendance énergétique d'ici 2013
- ▶ Réduire, d'ici 2018, de 50 % l'usage des produits phytosanitaires contenant des substances préoccupantes et sans solution de substitution
- ▶ Porter à 100 % de produits issus de forêts gérées de manière durable (éco certifiées) les achats de bois de l'État à compter de 2012.

La gestion durable de la biodiversité et des ressources naturelles

- ▶ Stopper la perte de la biodiversité sauvage et domestique
- ▶ D'ici 2012, assurer la protection des cinq cents captages les plus menacés par les pollutions diffuses, notamment les nitrates et produits phytosanitaires
- ▶ D'ici 2012, établissement d'un réseau cohérent d'aires marines protégées pour 10 % des eaux territoriales sous juridiction française puis 20 % d'ici 2020, conformément aux objectifs internationaux de la convention sur la diversité biologique
- ▶ D'ici 2015, atteindre un bon état écologique pour 66 % des masses d'eaux
- ▶ D'ici 2015, réaliser sur les territoires et régions littorales des SCOT intégrant un volet littoral
- ▶ Avant 2020, mettre sous protection forte au moins 2 % du territoire terrestre métropolitain
- ▶ Acquérir et préserver 20 000 hectares de zones humides
- ▶ D'ici 2020-2030, préserver un tiers de nos rivages (tiers sauvage).

La santé publique, la prévention et la gestion des risques

- ▶ Dès 2010, viser 15 microgrammes au m3 de particules fines dans l'air et les atteindre obligatoirement en 2015
- ▶ D'ici 2012, résorber les points noirs du bruit les plus dangereux pour la santé
- ▶ D'ici 2012, élaborer 2 500 nouveaux plans de prévention des risques naturels
- ▶ D'ici 2013, réduire de 30 % les émissions de particules fines dans l'air et diminuer les émissions dans l'air et dans l'eau de six substances toxiques : mercure, arsenic, hydrocarbures aromatiques polycycliques (HAP), benzène, perchloroéthylène et PCB/dioxines.

La démographie, l'immigration et l'inclusion sociale

- ▶ Compter 6 % de travailleurs handicapés dans les entreprises de plus de 20 salariés
- ▶ D'ici 2012, réduire d'un tiers la pauvreté en France
- ▶ D'ici 2020, rénover les 800 000 logements sociaux les plus consommateurs en énergie.

Les défis internationaux en matière de développement durable et de pauvreté dans le monde

- ▶ Porter l'aide publique au développement à 0,7 % du revenu national brut d'ici 2015 contre 0,39 % en 2008
- ▶ Diminuer les émissions de gaz à effet de serre (GES)
- ▶ Consacrer un milliard d'euros à l'agriculture et la sécurité alimentaire en Afrique sur 5 ans
- ▶ Mobiliser, sur 5 ans, 2,5 milliards d'euros de financements en faveur du secteur privé africain
- ▶ Renforcer le soutien en matière d'aide au commerce (infrastructures de production et de transports, assistance technique) en mobilisant 250 millions d'euros par an à partir de 2010.

La société de la connaissance

À l'horizon européen :

- ▶ En 2020, 15 % des adultes en moyenne participant à des activités de formation tout au long de la vie
- ▶ En 2020, moins de 10 % de jeunes en décrochage scolaire précoce

Au niveau national, d'ici 2013 :

- ▶ Faire passer de 20 à 25 % la proportion des enfants et adolescents bénéficiant d'actions éducatives et culturelles
- ▶ Réduire à 25 % le pourcentage de la population n'ayant jamais fréquenté de lieu culturel
- ▶ Dès 2010, consacrer 3 % du PIB à la recherche et au développement
- ▶ D'ici 2010, financer les 2/3 de la recherche et du développement par les entreprises
- ▶ Mobiliser, d'ici 2012, un milliard d'euros supplémentaire en matière de recherche sur le développement durable ; les dépenses de recherche sur les technologies propres et sur la prévention des atteintes à l'environnement seront progressivement augmentées pour atteindre, d'ici à la fin 2012, le niveau des dépenses de recherche sur le nucléaire civil.

La gouvernance

- ▶ Mettre en œuvre les engagements du Grenelle relatifs à l'instauration d'une démocratie écologique
- ▶ Faire une priorité de la production et de l'accès à l'information en matière de développement durable
- ▶ Appliquer la transversalité aux méthodes de travail et associer les parties prenantes aux prises de décisions
- ▶ Réaliser 1 000 "agendas 21" locaux d'ici 2013 et aboutir à au moins 250 "agendas 21" locaux reconnus au titre du dispositif de reconnaissance national
- ▶ Atteindre, à l'horizon 2013, les critères du pacte de stabilité (déficit public en dessous de 3 % du PIB).

Ces objectifs peuvent s'analyser de diverses manières. Certains y verront l'affichage d'une ambition forte pour le moyen et le long terme. D'autres, en revanche, y verront un catalogue de vœux pieux ou considèreront que les collectivités locales se sont déjà très fortement engagées dans certains domaines (transports notamment), d'autres encore que ces objectifs résultent d'un exercice technocratique national assez convenu qui consiste à mélanger des chiffres de toutes sortes pour en faire une présentation, se situant à mi-chemin entre les plans quinquennaux et le catéchisme, fondée sur la culture du chiffre et la méthode Coué.

S'il s'agit vraiment de changer de paradigme pour construire un nouveau modèle de développement, ne faut-il pas alors être capable d'affirmer des ambitions autrement plus fortes et qui ne se résument pas à des chiffres ? Si l'enjeu est essentiel, la manière de l'aborder doit être à la hauteur.

S'il s'agit de s'adapter et de faire évoluer la société, ne faut-il pas aussi afficher de nouvelles ambitions, sous peine de

s'apercevoir qu'on fait du développement durable depuis déjà longtemps et qu'il n'y a pas de motif de culpabiliser ?

S'agissant de l'action locale, l'intercommunalité (du SIMAN à la Communauté urbaine en passant par le District) applique depuis longtemps dans certains domaines les principes définis par la SNDD :

- en matière de transport public et de mobilité en général, les PDU intercommunaux n'ont pas attendus d'être qualifiés de durable pour favoriser les déplacements "décarbonés"
- en matière de valorisation des déchets, l'agglomération agit depuis 20 ans
- dans le domaine de l'eau, le premier Plan Neptune date de... 1993
- et les exemples pourraient être multipliés.

Ces actions sont-elles cependant suffisantes et leur reconnaissance internationale, à travers des titres divers (écocité, écométropole, capitale verte européenne) vaut-elle certificat de capacité à affronter les défis qui viennent ?

Il y a donc lieu de clarifier le discours et de mieux situer les enjeux. Pour mobiliser les habitants d'un territoire, il convient d'afficher une volonté claire et des objectifs lisibles. Le flou entretenu, plus ou moins consciemment, entre "changer le monde" ou "adapter le monde" peut être générateur de blocages. Les citoyens ont besoin d'identifier un projet qui soit fondé sur des lignes de force claires.

Prendre conscience n'implique pas nécessairement un changement de comportement

Le "greenwashing" n'est pas pratiqué que par les entreprises qui ont besoin de verdir leurs façades et leurs produits pour des motifs commerciaux. Il est aussi largement l'apanage des individus qui répondent volontiers aux sondages en affirmant que l'action est urgente tout en étant beaucoup moins enthousiaste quand il s'agit de modifier réellement et en profondeur des comportements de tous les jours.

L'obstacle à l'évolution des comportements réside souvent dans l'incompréhension de messages contradictoires. De la

conscientisation au passage à l'acte, il y a un pas qui ne sera franchi que par la perception des enjeux essentiels et sur le partage des objectifs.

À cet égard, favoriser l'expression des jeunes générations est un impératif pour comprendre à la fois les attentes, les motivations et aussi les limites pour l'avenir.

La vertu avance souvent plus vite... lorsqu'elle chevauche l'intérêt

Le développement durable a favorisé le développement des discours de catastrophe et de culpabilisation. Pierre Radanne(*) a bien analysé les limites de ce discours qui aboutit souvent à l'effet inverse de celui qui est escompté. Le catastrophisme génère davantage d'angoisse que de volonté d'agir, plus d'envie de fuite que de faire face et plus de repli sur soi que d'action collective. Finalement, c'est souvent le déni qui l'emporte.

Dans ce contexte et au-delà des valeurs de solidarité, de bienveillance et de souci du bien commun, il y a lieu de faire appel aussi à quelques moteurs classiques de la nature humaine : la recherche de l'intérêt en est un. L'économie d'énergie sera un acte d'autant plus efficace qu'il s'accompagnera d'un gain financier, l'usage des modes de transport doux ou collectifs se développera mieux s'il est considéré comme plus pratique que l'automobile... le seul

objectif de "sauver la planète", même s'il est noble, reste encore largement en deçà de la capacité moyenne du commun des mortels.

Au-delà du seul intérêt financier, le bénéfice en termes de qualité de vie et de santé publique constitue aussi une motivation forte pour les habitants des villes. Il importe donc de travailler sur ce que les publicitaires appellent le "bénéfice-consommateur" et de travailler à lister les initiatives concrètes qui seraient de nature à accélérer les évolutions de comportement.

(*) Pierre RADANNE : ancien Directeur-adjoint de cabinet du Ministère de l'Aménagement du Territoire et de l'Environnement (Dominique Voynet), ancien Président de l'ADEME, Créateur de "Futur Facteur 4" (conseil, étude, formation et communication sur la maîtrise de l'énergie, la lutte contre le changement climatique et le développement durable)

Approfondir la dimension économique

La dimension économique du développement durable s'exprime à divers niveaux qui ne sont pas toujours suffisamment analysés et dont le croisement constitue une des clés de la compréhension des enjeux. Le mot développement conduit à l'idée de création de nouvelles richesses et d'amélioration des conditions de vie.

La nouvelle donne du XXI^e siècle va à la fois réinterroger les définitions traditionnelles du vocabulaire économique et

conduire à renouveler les schémas de pensée à plusieurs échelles et notamment :

- celle des choix de décision et de leur impact sur l'économie. C'est tout l'enjeu de l'économie dite "verte" (isolation, énergies renouvelables, matériaux modernes, nouvelles technologies) : quelles sont les nouvelles opportunités, quels sont les freins ?
- celle de l'accès et du partage des ressources au plan international.

Ne pas faire comme si la crise économique n'existait pas

Les effets de la crise économique sont douloureux et "durables". Il faut en tenir compte dans les mesures mises en œuvre. Il y a un très grand risque aujourd'hui de faire apparaître le développement durable comme une préoccupation de "nantis".

Le salaire médian en France s'établit à environ 1 500 euros mensuels. Dans ces conditions, de très larges franges de la population risquent de rester relativement insensibles à toute incitation aux changements de comportements. Aujourd'hui, dans l'agglomération, 15 % des habitants vivent sous le seuil de pauvreté. Les habitants qui sont au chômage, en situation de précarité ou d'exclusion, tous ceux dont l'horizon de la

consommation de base est obscurci par les effets de la crise, seront de plus en plus fermés aux discours du développement durable qu'ils peuvent percevoir comme un souci de "riches".

Il y a une grande attention à avoir pour ne pas susciter des phénomènes de rejet. Dans la nécessaire conciliation de l'économique, de l'environnemental et du social, ce dernier point est aujourd'hui urgent. Il n'est plus seulement question des besoins des générations futures mais d'abord de ceux qui vivent ici et maintenant. Ce travail de conciliation entre les exigences liées au développement durable et les besoins immédiats de ceux qui sont en difficulté est un énorme défi.

La question du développement durable est aussi celle de la démocratie

S'attacher à construire un modèle économique et social qui prenne en compte la notion de "monde fini" est un enjeu nouveau pour l'humanité. Les remises en cause d'un certain nombre d'acquis, les modifications, parfois draconiennes, de comportements qui pourraient être liées à une nouvelle donne économique supposent que les systèmes de gouvernance politique aient la capacité d'intégrer ces situations.

La question des équilibres démocratiques est un enjeu de fond qui ne doit pas échapper à l'approche des collectivités territoriales. Toutes les politiques publiques qui seront mises en œuvre ne s'affranchiront pas de la question de leur acceptabilité sociale par les habitants et donc des conditions démocratiques dans lesquelles elles s'exerceront. Les

équipements "classiques" connaissent déjà un fort degré d'opposition, lequel sera démultiplié pour l'application de mesures contraignantes.

Cet enjeu démocratique est celui du sens de l'action publique. De Kyoto à Copenhague, jusqu'aux actions locales les plus concrètes, la perception citoyenne est souvent troublée. Pour que la lisibilité locale soit assurée, il faut que la lisibilité globale soit possible. C'est à cette condition que de nouveaux modes de gouvernance peuvent être élaborés. Sans une réflexion de fond sur la manière de donner du sens à l'action publique pour répondre aux défis de l'énergie et du réchauffement climatique, les réponses démocratiques seront de plus en plus complexes, tant au global qu'au local.

Questions et propositions



Pour alimenter la réflexion sur le développement durable en général et nourrir le "Rendez-vous du Plan Climat" de 2011 en particulier, le Conseil de développement formule d'ores et déjà un certain nombre de questions et de propositions.

Soutenir et alimenter les travaux du Conseil scientifique

En mettant en place un Conseil scientifique du Plan Climat, la Communauté urbaine a fait le pari de la réflexion et de la distanciation. C'est une bonne formule qui permet d'éviter les seules incantations et d'apporter des réponses issues du mélange des expertises.

Un certain nombre de thèmes ont été soumis à ce Conseil scientifique : effets de la congestion automobile, réseaux de chaleur, production locale d'électricité, isolation de bâtiments...

À partir des réflexions qu'il a déjà conduites sur différents thèmes, le Conseil de développement est en mesure d'alimenter le Conseil scientifique sur plusieurs points : habitat, mobilité, organisation territoriale... et de soumettre d'autres questions au fil du temps.

Le lien sera d'autant plus facile à établir, que Bernard Fritsch, co-animateur de la Délégation "Territoires de vie quotidienne" du Conseil de développement, est membre de ce Conseil scientifique.

Savoir dépasser les limites administratives

Le développement durable n'a pas de frontière, pas plus que le climat. Les limites technico-administratives ne présentent pas grand intérêt pour agir efficacement sur la réduction des gaz à effet de serre. La nouvelle donne du développement durable conduit à se poser la question non seulement de l'aménagement des territoires mais aussi et surtout de leur équilibre.

L'aménagement du territoire, au sens traditionnel des décisions planifiées d'en haut, n'est plus la question centrale. Se pose bien davantage celle de l'équilibre des territoires, de leurs relations et de leur interdépendance. Le Conseil de développement a souvent mis en lumière que le territoire des décideurs n'est pas toujours celui que dessinent les habitants, par choix ou par contrainte économique.

Le développement durable, c'est d'abord prendre en compte un territoire évolutif et mouvant. L'aire urbaine de Nantes grandit de plus en plus avec les problèmes de déplacements que l'on connaît. C'est la solidarité de cette nouvelle ville

qu'il faut penser, un nouvel espace qui englobe, bien sûr, la relation naturelle avec Saint Nazaire et le littoral mais aussi avec Clisson, Ancenis, Cholet, la Roche/Yon et puis Angers et Rennes.

Il ne s'agit pas de créer de nouvelles structures administratives mais d'inventer de nouveaux modes de coopération. En matière de mobilité, le Conseil a déjà proposé la création, à l'échelle de l'aire urbaine et du SCOT, d'un outil souple de concertation-action. Cette démarche s'applique aussi au Plan Climat. Au-delà de l'outil, qui mettrait vite en évidence les incohérences, ce serait aussi l'occasion de mesurer la volonté politique d'agir à la bonne échelle territoriale.

Faute d'initiative un peu innovante, on verra apparaître sur le bassin de vie des habitants plusieurs "Plans Climat" correspondants aux échelles administratives. Cette situation, probablement inévitable en l'état administratif actuel, ne facilite pas la lisibilité pour l'habitant et sollicite peu sa motivation.

S'interroger sur le vocabulaire

Développement durable et Plan Climat sont des expressions fortes qui veulent situer les enjeux au bon niveau. Mais il s'agit d'une œuvre de longue haleine dont la durée peut participer à la banalisation. Dès lors, s'agissant du Plan Climat, l'expression peut, au fil du temps se vider de son sens.

La culture française est productrice de "grandes lois", de "grand plans" et de schémas plus ou moins directeurs mais l'expérience démontre souvent que l'affichage modeste de l'action publique produit des effets aussi importants.

Mieux faire partager les grandes décisions

Les décisions, à moyen ou long terme, relatives au réchauffement climatique et aux risques naturels peuvent se révéler difficiles en terme d'acceptabilité sociale. La pratique démocratique est donc un élément fondamental de la capacité citoyenne à comprendre, admettre et éventuellement soutenir de nouveaux projets. L'association de la société civile au processus de décision, avec le Conseil de développement mais aussi avec beaucoup d'autres initiatives, fonctionne plutôt bien sur le territoire local.

Les acquis ne sont cependant jamais définitifs et la manière dont le projet de transfert du CHU est mis en débat est un exemple qui peut susciter des interrogations. À partir d'un projet, quelle que soit l'appréciation portée sur sa localisation, dont l'objectif est de développer l'hôpital public au bénéfice de tous, on peut aboutir à des attitudes de rejet, faute de précautions dans la manière dont il est proposé et mis en débat public.

Faire émerger de nouvelles thématiques

Les politiques de développement durable des collectivités sont en général globalisantes. Elles laissent cependant souvent de côté certaines thématiques :

- L'impact des technologies numériques
- La question des risques naturels

- La question de la santé
- La qualité de l'air intérieur
- La question de l'alimentation
- La question du vieillissement de la population
- ...

Principaux axes de travail pour le Conseil de développement



La question de l'énergie

Un peu tabou dans la région, la question de l'énergie est pourtant essentielle. Il y a une réflexion à conduire pour mieux connaître l'état de la production (et de ses technologies) et de la demande. Depuis plusieurs années, le Conseil de développement s'emploie à pallier la relative méconnaissance des problèmes énergétiques.

La ressource énergétique est une question vitale dont les enjeux sont à la fois planétaires et locaux. La prise de conscience des limites des ressources naturelles, l'application des grands accords internationaux sur la protection de la planète, l'essor des énergies renouvelables, l'ouverture du marché de l'énergie sont autant d'éléments qui alimentent un débat dépassant les seuls spécialistes.

Dans ce contexte, la Communauté urbaine n'est pas une île indépendante. Elle s'insère dans un ensemble de jeux d'acteurs interdépendants qui la conduisent à définir des politiques énergétiques.

Dans ce cadre, le Conseil de développement s'attache à plusieurs éléments :

- L'évolution des besoins de l'économie locale pour imaginer les adaptations nécessaires : il y a lieu de réfléchir à la

composition du "bouquet énergétique" qui permettra l'approvisionnement et le développement du territoire. Il ne sera pas possible de faire indéfiniment l'impasse d'un débat sur ce thème

- La production décentralisée avec des petits équipements : à partir de la contribution fournie par Manoël Dialinas et Alain-Louis Gourdy, "Des centrales marémotrices à Nantes ?", un approfondissement de cette question peut être envisagé
- Les écarts entre la qualité de certains projets et la faiblesse des techniques de mise en œuvre : la visite du bâtiment Abalone a bien mis en lumière cet écart et les moyens éventuels pour y remédier
- L'intérêt porté à une filière comme celle de l'hydrogène : des compétences fortes existent à Nantes, à travers la mission hydrogène, qui méritent d'être soutenues
- La maîtrise des consommations : est-ce une démarche suffisante ?
- L'organisation de rencontres, d'auditions sur le thème "énergie et territoires, ressources et besoins".

Le thème « ville et biodiversité »

Largement répandu, le thème de la biodiversité reste encore "nébuleux" pour un grand nombre de citoyens. Faute de connaissance réelle des enjeux, il cristallise des positions sur un débat de fond qui est celui des rapports ville-nature.

Pour mettre à niveau l'ensemble des membres et faciliter un débat de bon niveau, deux conférences-débats sont organisées avec Claude Figureau, ancien Directeur du Jardin des Plantes et Président du Conseil nantais de la bio-diversité.

Sur cette base, le Conseil pourra alors examiner plus précisément un certain nombre d'éléments :

- biodiversité et diminution des gaz à effet de serre
- biodiversité et qualité urbaine
- rôle de l'eau dans la ville
- ...

Le suivi des éco-quartiers

Le concept d'éco-quartier est désormais entré dans le vocabulaire des urbanistes et dans celui des élus. Nantes métropole n'échappe pas à la règle avec des éco-quartiers existants et d'autres en devenir.

Le Conseil de développement serait dans son rôle citoyen :

- d'une part, en mettant ses membres à niveau sur ce concept : auditions, visites

- d'autre part, en suivant la mise en œuvre et la vie des éco-quartiers : travail d'enquête auprès des nouveaux habitants.

Ces thèmes pourraient faire l'objet d'une contribution du Conseil au premier "rendez-vous annuel du Plan climat" qui sera organisé en 2011 par la Communauté urbaine.

Accompagner les « labels »

La ville de Nantes et le Communauté urbaine ont obtenu une série de reconnaissances pour leur action, les derniers en date étant ceux de l'écocité et de la capitale verte européenne pour 2013. Ces labels s'accompagnent généralement de soutiens

financiers liés à des projets innovants en matière d'habitat, de mobilité, d'énergie... visant à la réduction des émissions de CO2. Il y a là un espace de réflexions et de propositions pour le Conseil de développement.

Construire de nouveaux indicateurs

La question du bon indicateur de richesse et de développement est aujourd'hui posée à tous les niveaux de décision. La remise en cause du produit intérieur brut comme seul outil de pilotage économique et social conduit à la recherche d'indicateurs nouveaux ou alternatifs.

Localement, le Conseil régional a lancé une initiative originale pour la définition de nouveaux indicateurs de richesse.

Cette démarche s'appuie sur une très forte dimension participative et l'objectif, pour la Région, est de définir pour 2012 une série d'indicateurs fondés sur les apports de débats organisés à travers le territoire.

La région propose de mettre en débat quelques grandes questions :

- quelles sont les richesses que nous avons et que nous n'avons plus dans les Pays de la Loire (et inversement) ?
- quelles richesses ont été préservées ?
- qu'est-ce qui compte le plus ?
- que serait-il grave de perdre ?
- quelles richesses voulons-nous transmettre aux générations futures ?

Compte tenu des bonnes relations entretenues avec la Région, le Conseil de développement pourrait apporter, à sa manière et en y intégrant ses propres travaux, son concours à cette initiative.

Le développement durable... vu par les jeunes générations

La Communauté urbaine sollicite le Conseil de développement, à la fois sur le plan climat et sur le projet de territoire. Ce sont deux occasions de donner la parole à ceux qui seront les acteurs de la société à l'horizon 2030.

Dans cet esprit, le Conseil de développement a proposé d'engager un partenariat avec la nouvelle chaire "développement humain, durable et territoire" tout

récemment constituée au sein de l'Ecole des Mines. Le Conseil a également proposé à Unis-Cité (association de gestion et d'animation des volontaires du service civique volontaire) une démarche d'association d'un groupe de jeunes volontaires pour réfléchir au concept de développement durable dans le cadre de la réflexion sur le nouveau projet de territoire à l'horizon 2030.

Développer une approche offensive des effets du changement climatique

Le changement climatique, quelle que soit sa vitesse d'évolution ou son origine, a déjà et aura des effets concrets dans toute une série de domaines de la vie quotidienne des habitants. L'impact négatif global sur la planète est largement connu, qu'en est-il d'éventuels effets positifs locaux ? L'interrogation peut paraître tout à fait iconoclaste, mais la question est toujours envisagée sous l'angle négatif. De la même manière que l'expression "allongement de la durée de la vie" n'implique pas la même vision que "vieillesse de la population", le réchauffement climatique pourrait avoir quelques effets positifs, est-on en mesure d'en lister quelques-uns localement ? Le bilan avantages-inconvénients y gagnerait peut-être en lisibilité et en sérénité du débat.

Par ailleurs, s'obliger à lister l'ensemble des effets du réchauffement climatique constitue la première phase d'une politique de prévention et d'adaptation. Qu'il s'agisse de l'agriculture, de la construction, de l'eau, de la santé, des migrations de population, la connaissance précise des effets est une base fondamentale pour l'action. Il importe de dépasser les incantations pour passer à une approche offensive. Les politiques d'adaptation doivent être envisagées sans tarder et la participation des citoyens en constitue un des éléments. Il faut donner aux habitants, d'ici et d'ailleurs, des raisons d'espérer et d'agir ; si l'objectif est seulement d'organiser la fin du monde, il sera moyennement mobilisateur...